



**COOPÉRATIVE HYDRO
EMBRUN INC.**

RAPPORT ANNUEL 2016

821, RUE NOTRE-DAME, SUITE 200, EMBRUN ON KOA 1W1

HEURES D'ACCUEIL

Lundi	9 h à 17 h
Mardi	9 h à 17 h
Mercredi	9 h à 17 h
Jeudi	9 h à 17 h
Vendredi	9 h à 17 h

**SERVICE D'APPEL EN CAS DE PANNE DE COURANT
24 HEURES PAR JOUR**

Téléphone : (613) 443-5110

Télécopieur : (613) 443-0495

Courriel : info@hydroembrun.ca

Site internet : www.hydroembrun.ca

Page Facebook: Coopérative Hydro Embrun

AVIS DE CONVOCATION

PAR LA PRÉSENTE, NOUS VOUS AVISONS QUE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC. AURA LIEU LE MARDI 18 AVRIL 2017, À 19H, À LA SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB AU 5, RUE FORGET, À EMBRUN.

Jean Martel
Président

Luc Bruyère
Secrétaire

ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEAN MARTEL	Président	2018
LUC BRUYÈRE	Secrétaire	2017
PIERRE CARRIÈRE	Administrateur	2016

PERSONNEL

BENOIT LAMARCHE	Directeur général
BRIGITTE LAROCQUE	Coordinatrice administrative
FÉLIX LALONDE	Adjoint à la direction

ENTREPRENEUR DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION

SPROULE POWERLINE

TRAITEMENT DE TEXTES

AGENCE FRANCINE

INGÉNIEUR

STANTEC CONSULTING GROUP

MEMBRES FONDATEURS

GEORGES CARDINAL	LUC BRUYÈRE
CAMILLE PICHÉ	JEAN LESSARD
JEAN MARTEL	LUCIE LAPOINTE
JEAN-PAUL LAFRANCE	PIERRE CARRIÈRE
DIANE ROY	

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel à l'ordre et constatation du quorum
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 6 avril 2016
- 4) Message du président
- 5) Faits saillants- Statistiques- Bilan social
- 6) Rapport de l'auditeur et présentation des états financiers
- 7) Nomination des vérificateurs
- 8) Élection au poste d'administrateur
- 9) Ratification et adoption de la ristourne aux fins de distribution
- 10) Mot du directeur général
- 11) Période de questions
- 12) Prix de présence
- 13) Levée de l'assemblée

Un léger goûter sera servi.

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Procès-verbal du 6 avril 2016	6-10
Message du président	11-12
Faits saillants en 2016	13-14
Statistiques 2016	15-16-17
Bilan social	18-19
Rapport de l'auditeur	20-21
État de la situation financière	22
État des variations des capitaux propres	23
État des résultats	24
État des flux de trésorerie	25
Notes aux états financiers	26-41
Élection d'un administrateur	42
Services de la Coopérative	43

**16^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
MERCREDI 6 AVRIL 2016**

PROCÈS-VERBAL

Enregistrement des sociétaires

De 18h30 à 19h00, enregistrement des sociétaires : Jean Martel, Jean Murphy, Luc Bruyère, Donald Benoit, Pierre Carrière, Diane Carrière, Florian et Jeannine Duval, Georgette Bisailon, Francine Martel, Laurent et Desneiges Vincent, Louis Bourdeau, Jean Poirier, Réjean et Rita Gervais, Jeannette Marcil, Thérèse St-Amour, Sylvain Bourdeau, Maurice Godard, Raymond Fortin, Fernand et Juliette Bourdeau, Claude Bastien, Jean-Jacques Arcand, Réjeanne Bourgeois, Denis et Edna Brisson, Léopold Bruyère, Cécile Roy, Brigitte Larocque.

Autres personnes présentes: Benoit Lamarche, directeur général de la Coopérative, Sylvain Levac, de BDO, Brigitte Larocque, employée et Félix Lalonde, employé.

Invité : Yvan Brousseau, consultant en énergie

Le président félicite M. Maurice Godard, car il a reçu l'Ordre de la francophonie de Prescott-Russell.

1. Appel à l'ordre et constatation du quorum

M. Jean Martel ouvre l'assemblée à 19h10 en souhaitant la bienvenue aux sociétaires à la 15^e réunion annuelle et les remercie d'être là aussi fidèlement. Luc Bruyère a fait lecture de l'avis de convocation et constate la présence de 29 sociétaires. En conséquence l'assemblée est dument constituée et il y avait 40 personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean Martel présente l'ordre du jour.
Proposé par Jeannine Duval
Appuyée par Léopold Bruyère
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Accepté

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 7 avril 2015.

Proposé par Desneiges Vincent
Appuyé par Sylvain Bourdeau
Que le procès-verbal du 7 avril 2015 soit adopté.

Accepté

4. **Message du président**

Le président, Jean Martel, confirme la mission de la Coopérative. Celle-ci est de donner la meilleure qualité/prix possible avec un service impeccable aux clients.

Il mentionne que la Coopérative a maintenant 1380 membres.

Il survole les projets en cour tels que le développement domiciliaire résidentiel, l'installation des infrastructures pour le 4^e circuit et l'augmentation de capacité de la station de distribution et les dépenses sont incluses dans le coût de service.

En terminant, il remercie le personnel, Benoit, Brigitte et Félix pour le bon travail.

Proposé par Claude Bastien
Appuyée par Louis Bourdeau
Que le message du président soit accepté tel que résumé.

Adopté

5. **Faits saillants en 2015**

M. Luc Bruyère résume les faits saillants suivants de l'année 2015:

- Entente et évaluation économique finalisée du projet Quatre Saisons pour un total de 135 unités;
- La Coopérative continue son plan de conservation pour 2015-2020;
- Annonce du ministre de l'Énergie supprimant la redevance de liquidation de la dette pour tous les clients;
- Une conférence téléphonique a lieu avec Hydro One, la firme Stantec et les membres du conseil d'administration pour discuter des postes de distribution dans leurs territoires pour les besoins futurs de la Coopérative;
- 78 nouveaux points de service sont branchés.

Statistiques

M. Benoit Lamarche énumère les statistiques de kWh vendus dans les différentes classes pour un total de 28 755 563 kWh comprenant 2 079 clients. Il fait référence au tableau des ristournes remises depuis la création de la Coopérative. Il poursuit avec un tableau de comparaison des taux au 1^{er} mars 2016 et nous fait remarquer que la Coopérative se situe au milieu.

Bilan social

M. Pierre Carrière fait un résumé du bilan social :

- la Coopérative contribue au développement des ressources humaines;

- des dons sont faits à différentes organisations locales;
- la Coopérative contribue activement au progrès de la collectivité.

Proposé par Diane Carrière

Appuyée par Paulette Leroux

Que les faits saillants, le bilan social et les statistiques soient acceptés tels que présentés.

Accepté

6. Rapport de l'auditeur et présentation des états financiers 2015.

M. Sylvain Levac, auditeur de la firme BDO, présente le rapport du vérificateur et les états financiers tels qu'ils apparaissent au rapport annuel 2015.

Proposé par Jeannine Duval

Appuyé par Maurice Godard

Que le rapport du vérificateur et les états financiers 2015 soient adoptés tels que présentés.

Accepté

7. Nomination des vérificateurs

Le président informe l'assemblée que la Coopérative n'a reçu aucune proposition relativement à la nomination d'une nouvelle firme d'auditeurs. En conséquence, il demande une proposition pour confirmer la firme BDO-Dunwoody à titre d'auditeur de la Coopérative Hydro Embrun Inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Proposé par Louis Bourdeau

Appuyé par Maurice Godard

Que la firme BDO-Dunwoody soit nommée l'auditeur de la Coopérative Hydro Embrun Inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Accepté

8. Élection des administrateurs

Le président fait la lecture du rapport des mises en candidature. Cette année, un poste est ouvert. La Coopérative a reçu une nomination au 31 décembre 2015, soit celle de M. Jean Martel, proposée et appuyée par Donald Benoit et Réjean Gervais.

Proposé par Laurent Vincent

Appuyée par Paulette Leroux

Que M. Jean Martel soit élu par acclamation au poste d'administrateur de la Coopérative Hydro Embrun Inc. pour un mandat de trois ans.

Accepté

9. Ratification et adoption de la ristourne aux fins de distribution

Proposé par Claude Bastien

Appuyée par Raymond Fortin

Que la remise de la ristourne pour l'année 2015 soit de 17,38 % des bénéfices avant impôt au montant de 20 000,00 \$ soit remise aux membres en date du 31 décembre 2015. Ce montant sera crédité aux factures des clients.

Adopté

10. Mot du directeur général

M. Lamarche remercie les administrateurs, car ils font un bon travail et ont la Coopérative à cœur. Il remercie également Brigitte Larocque et Félix Lalonde.

Il nous présente l'invité, M. Yvan Brousseau, consultant en énergie et lui laisse la parole.

M. Brousseau remercie les administrateurs de l'invitation. Il poursuit en donnant de l'information sur l'énergie. Il mentionne le programme des frais d'amélioration locale et le programme des panneaux solaires.

M. Lamarche demande ensuite à Félix Lalonde de faire une présentation via internet. M. Lalonde procède à montrer aux membres comment l'électricité arrive à Embrun. Il explique aussi ce qui se passe lors d'une panne.

Un membre demande pourquoi les lignes ne sont pas enterrées et M. Lamarche répond que le travail serait trop coûteux.

M. Lamarche amène les membres sur le site internet de la Commission d'énergie de l'Ontario. En cliquant l'onglet du consommateur, les clients peuvent étudier la répartition des coûts de leur consommation durant une année. M. Lamarche encourage les membres de visiter le site et il poursuit à montrer le site internet de la Coopérative.

Proposé par Laurent Vincent

Appuyée par Diane Carrière

Que le rapport du directeur général soit accepté tel que présenté.

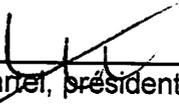
Adopté

11. **Période de questions : aucune**
12. **Prix de présence** : Le conseil d'administration fait la distribution des prix de présence d'une valeur de 20 \$ et tous présents reçoivent un prix.
13. **Levée de l'assemblée**

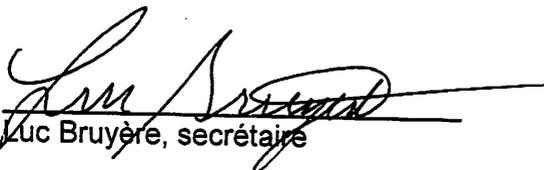
Le président, M. Jean Martel, demande la levée de l'assemblée.
Proposé par Réjean Gervais
Appuyé par Maurice Godard
Que l'assemblée soit levée à 20h45.

Adopté.

Les membres sont invités à partager un léger goûter.



Jean Martel, président



Luc Bruyère, secrétaire

MOT DU PRÉSIDENT

Le 18 avril 2017

Chers membres,

Le conseil d'administration est très fier de la performance de la Coopérative malgré les défis auxquels elle fait face à cause de sa petite taille. En effet, la Coopérative est soumise à la même réglementation de la Commission de l'énergie de l'Ontario que Hydro One, Hydro Ottawa ou Hydro Toronto. Il va s'en dire que cela apporte son lot de défis à notre personnel et au conseil d'administration.

Rappelons que la raison d'être de la Coopérative demeure la même qu'au jour de sa création, soit d'offrir un excellent service local bilingue et un coût de distribution d'électricité des plus concurrentiels.

Espérons que le gouvernement de l'Ontario saura prendre les bonnes décisions d'approvisionnement en énergie afin d'assurer un prix d'électricité abordable pour les Ontariens et la compétitivité de la province afin d'inciter les entreprises à s'y installer. À ce titre, l'entente d'approvisionnement en électricité, conclue le 31 octobre 2016 entre l'Ontario et le Québec, est un grand pas dans la bonne direction. Selon cette entente, le Québec fournira un minimum de deux térawatt-heures d'électricité par année à l'Ontario. Notons cependant que le tarif demeure confidentiel en vertu d'une entente de confidentialité.

Au printemps de cette année, la Coopérative commencera la construction de sa nouvelle station avec K-Line Electric au coût de 1,487 millions. La construction de cette nouvelle station est nécessaire puisque la station actuelle a 30 ans et avait atteint sa capacité de transformation de l'électricité afin de desservir la population grandissante du village d'Embrun. La Coopérative se devait de faire cet investissement afin d'assurer la fiabilité du réseau et un approvisionnement en électricité sans risque d'interruption.

Afin de souligner le progrès de la Coopérative depuis son début, je vous sou mets les chiffres comparatifs suivants pris des états financiers du 31 décembre de 2001 et 2016.

	2001	2016
Vente d'électricité	2 058 081 \$	4 725 710 \$
Bénéfices avant impôt	69 669 \$	139 753 \$
Ristourne	8 025 \$	20 000 \$
Actifs	3 242 841 \$	6 704 369 \$
Passifs	323 707 \$	2 280 084 \$
Avoir des membres	2 919 134\$	4 424 285\$
Clients	1301	2155

La réussite de toute entreprise dépend de ses employés. Le conseil d'administration reconnaît tous les efforts et le dévouement que le directeur général, Benoit Lamarche, consacre à la réussite de la Coopérative. Madame Brigitte Larocque, notre coordinatrice administrative, assure le soutien technique entre la Coopérative et ses fournisseurs. Monsieur Félix Lalonde, notre adjoint à la direction, est la personne ressource entre la Coopérative et ses membres. Un grand merci pour votre fidélité envers la Coopérative et ses membres.

Votre Président

Jean Martel

Coopérative Hydro Embrun Inc.

FAITS SAILLANTS EN 2016

- Janvier :** Adoption du budget opération et capital pour l'année 2016
- Février :** Installation du 4^e circuit sur la rue Notre-Dame.
Rapport du Ministère de l'Environnement sur notre site.
Première ébauche du manuel des directeurs.
- Mars :** Révision des conditions de services de la Coopérative.
- Avril :** À la 15^e réunion annuelle, la Coopérative remet aux membres 20 000,00\$ en ristournes.
Sondage auprès des clients à la sensibilisation de la sécurité en matière d'électricité.
- Mai :** Préparation du coût de service de la Coopérative
- Juin :** Rencontre pour préparer un plan de notre système de distribution. Selon les exigences de la Commission d'Énergie de l'Ontario.
Adoption du manuel des directeurs.
Demande de soumission aux institutions bancaire.
- Juillet :** Première ébauche d'un plan de subdivision Domaine Versailles Phase III qui comprend 41 unités.

Un mandat a été octroyé à la firme Stantec pour la préparation des plans et devis du nouveau poste de distribution qui sera en service en octobre 2017.
- Août :** La Coopérative soumet ses taux effectifs le 1^{er} janvier 2017 à la Commission d'Énergie de l'Ontario.

Également, la Coopérative fait l'achat d'une unité de mesure pour vérifier l'état des poteaux dans son territoire.
- Septembre :** Révision d'une étude de la charge sur nos lignes par la firme Stantec ce rapport servira pour notre prochain coût de service qui sera soumis le 30 avril 2017.
Le résultat de l'étude en décembre démontre que notre système est en excellente condition.

Octobre : La Commission de l'Énergie de l'Ontario public la carte de pointage de la Coopérative pour l'année 2015.

Hawkesbury Hydro, et la Coopérative font l'achat d'une unité de mesure pour inspecter les poteaux.

La Coopérative adopte les plans et devis du nouveau poste de distribution préparé par la firme Stantec.

Novembre : Six entrepreneurs ont accepté de présenter une offre pour le nouveau poste de distribution.

Entente avec la firme AESI pour la préparation d'un plan de notre système de distribution qui énumère l'état de nos installations et la manière que la Coopérative établira ses priorités pour les prochains cinq ans.

Entente avec la firme Tandem Energy Services pour les trois prochaines années, cette firme est spécialisée dans le domaine de la réglementation de l'électricité.

Décembre : La Coopérative retient les services de la compagnie K-Line pour la construction du nouveau poste de distribution au montant de 1 487 396.00\$.

En résumé...

- Soixante-dix-sept(77) nouveaux points de service sont branchés à notre système de distribution.
- La Coopérative collabore étroitement avec les compagnies de distribution suivantes :

Ottawa Hydro
Hydro 2000
Hawkesbury Hydro
Ottawa River Power Corporation
- Au 31 décembre 2016, la Coopérative compte 1 455 membres, soit une augmentation de 75 nouveaux membres.

STATISTIQUES :

kWh vendus 2016

CLASSES	kWh VENDUS	NOMBRE DE CLIENTS
RÉSIDENTIELLE	19 268 403	1965
COMMERCIALE >50KW	4 242 389	11
COMMERCIALE <50KW	4 547 781	161
LUMIÈRES DE RUES	321 015	1
CLIENTS SANS COMPTEUR	93 284	17
TOTAL	28 472 872	2155

RISTOURNES REMISES DEPUIS LA CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE

ANNÉE	RISTOURNES
2001	8 025,00 \$
2002	53 250,00 \$
2003	31 350,00 \$
2004	16 820,00 \$
2005	12 775,00 \$
2006	0,00 \$
2007	34 155,00 \$
2008	22 370,00 \$
2009	24 610,00 \$
2010	19 705,00 \$
2011	24 018,00 \$
2012	55 915,00\$
2013	42 870,00\$
2014	21 935,00\$
2015	20 000.00\$
2016	20 000.00\$
TOTAL	407 798.00\$

COMPARAISON DES TAUX RÉSIDENTIELS AU 1er AVRIL 2017

FRAIS DE SERVICE MENSUELS
FRAIS DE DISTRIBUTION

Compagnie	Consommation Kwh	Coût
Hydro Hawkesbury	1 000	17,25\$
Ottawa River Power	1 000	26,65\$
Renfrew. Hydro	1 000	29,05\$
Coopérative Hydro Embrun	1 000	29,32\$
Hydro 2000	1 000	30,31\$
Hydro Ottawa	1 000	31,95\$
Hydro One	1 000	57.02\$

BILAN SOCIAL

La collectivité

Après 16 ans, la Coopérative Hydro Embrun Inc. réussit très bien malgré tous les changements de l'industrie. Les usagers qui le veulent deviennent membres avec une contribution de 10,00 \$.

Le Conseil d'administration

Les administrateurs de la Coopérative ont protégé vos intérêts en 2016 en suivant tous les changements dans l'industrie de l'électricité. Ils ont été votre voix dans les diverses décisions prises durant les réunions mensuelles et les réunions à l'extérieur.

La participation des membres aux bénéfices

Une ristourne de 20,000.00\$, représentant 14.31% des bénéfices avant impôt avant impôt au 31 décembre 2016, sera distribuée aux membres de la Coopérative. Le montant de la ristourne représente 2.42% des frais de distribution payés par le membre. Ce montant sera crédité à la facture des membres.

Les frais de service

Chaque année, le Conseil d'administration revise les frais de service. Pour obtenir de plus amples informations au sujet de ces frais, vous pouvez communiquer avec notre bureau pendant les heures d'ouverture.

Le développement des ressources humaines

Le Conseil d'administration a participé à des réunions afin de se tenir à jour sur les derniers développements de l'industrie. Les employés ont participé à diverses formations sur des logiciels informatiques.

Le développement communautaire

La Coopérative a fait des dons et a participé aux organisations locales suivantes :

- Chevaliers de Colomb
- École Secondaire d'Embrun (Bourse d'études)
- Chambre de commerce
- Club Richelieu
- Hôpital de Winchester
- La Maison des Arts
- La Société du cancer
- Paroisse St-Jacques
- Ami pour la Vie
- Groupe Action pour l'enfant
- Le Phénix

En résumé...

Ce bilan démontre que la Coopérative a contribué activement au progrès de notre collectivité.

Independent Auditor's Report

Rapport de l'auditeur indépendant

To the members of Embrun Hydro Cooperative Inc.

We have audited the accompanying financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc., which comprise the statement of financial position as at December 31, 2016, and the statements of operations, of changes in equity and statement of cash flows for the year ended December 31, 2016, and the notes to the financial statements.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

Aux membres de la Coopérative Hydro Embrun inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Coopérative Hydro Embrun inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états du résultat, de la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les notes afférentes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Embrun Hydro Cooperative Inc. as at December 31, 2016, and its financial performance and its cash flows for the year ended December 31, 2016 in accordance with International Financial Reporting Standards.

Chartered Professional Accountants, Licensed Public Accountants

Embrun, Ontario
March 9, 2017

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Coopérative Hydro Embrun inc. au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Embrun (Ontario)
le 9 mars 2017

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Financial Position
December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État de la situation financière
31 décembre

	2016	2015	
Asset			Actif
Cash	\$ 445,957	\$ 718,040	Encaisse
Term deposit (Note 5)	1,000,000	1,000,000	Dépôt à terme (Note 5)
Accounts receivable (Note 7)	412,267	397,748	Débiteurs (Note 7)
Unbilled service revenue	459,517	411,945	Produits provenant de services non facturés
			Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir (Note 8)
Payments in lieu of taxes receivables (Note 8)	6,060	-	
	2,323,801	2,527,733	
Property and equipment (Note 4)	4,102,614	3,813,808	Immobilisations corporelles (Note 4)
Total Assets	6,426,415	6,341,541	Total des actifs
			Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires et d'impôt différé connexe (Note 3)
Regulatory deferral account debit balances and related deferred tax (Note 3)	277,954	242,725	
Total Assets and Regulatory Deferral Account Debit Balances	\$ 6,704,369	\$ 6,584,266	Total des actifs et soldes débiteurs des comptes de report réglementaires
Liabilities and Members' Equity			Passifs et capitaux propres
Liabilities			Passifs
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 846,164	\$ 846,770	Créditeurs et frais courus
Payments in lieu of taxes payable (Note 8)	-	6,824	Paiements tenant lieu d'impôt à payer (Note 8)
Deferred revenues	31,153	8,452	Revenus reportés
Patronage payable	20,000	20,000	Ristournes à payer
	897,317	882,046	
Contributions in aid of construction (Note 6)	1,321,334	1,355,197	Apports affectés à la construction (Note 6)
Customer deposits (Note 7)	9,263	7,863	Dépôts de clients (Note 7)
Deferred taxes	13,016	6,997	Impôt différé
Total Liabilities	2,240,930	2,252,103	Total des passifs
Members' Equity			Capitaux propres
Share capital (Note 10)	14,550	13,800	Capital-actions (Note 10)
Retained earnings	1,546,741	1,420,528	Bénéfices non répartis
Contributed surplus	2,862,994	2,862,994	Surplus d'apport
Total Members' Equity	4,424,285	4,297,322	Total des capitaux propres
Total Liabilities and Members' Equity	6,665,215	6,549,425	Total des passifs et capitaux propres
			Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires et d'impôt différé connexe (Note 3)
Regulatory deferral account credit balances and related deferred tax (Note 3)	39,154	34,841	
Total Liabilities, Members' Equity and Regulatory Deferral Account Credit Balances	\$ 6,704,369	\$ 6,584,266	Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs de comptes de report réglementaires

Signed on behalf of the Board of Directors by:

Signé au nom du conseil d'administration:

Director		Administrateur
Director		Administrateur
Director		Administrateur

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Changes in Members'
Equity

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des variations des capitaux propres

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Share Capital / Capital-actions	Retained Earnings / Bénéfices non répartis	Contributed Surplus / Surplus d'apport	Total / Total	
Balance at January 1, 2015	\$ 13,340	\$ 1,328,562	\$ 2,862,994	\$ 4,204,896	Solde au 1 janvier 2015
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	-	91,966	-	91,966	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Net variation of share- capital	460	-	-	460	Variation nette du capital-actions
December 31, 2015	13,800	1,420,528	2,862,994	4,297,322	31 décembre 2015
Profit for the year and net movements in regulatory deferral account balances	-	126,213	-	126,213	Résultat pour l'exercice et mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires
Net variation of share- capital	750	-	-	750	Variation nette du capital-actions
December 31, 2016	\$ 14,550	\$ 1,546,741	\$ 2,862,994	\$ 4,424,285	31 décembre 2016

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Operations
For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2016	2015	
Revenue			Produits
Electricity Sales	\$ 3,819,653	\$ 3,403,554	Électricité
Distribution	824,857	793,208	Distribution
Other (Note 11)	81,200	80,824	Autres revenus (Note 11)
	<u>4,725,710</u>	<u>4,277,586</u>	
Expenses			Charges
Advertising and promotion	11,943	12,188	Publicité et promotion
Amortization of property and equipment (Note 4)	164,433	156,564	Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4)
Bad debts	4,960	5,001	Mauvaises créances
Customer billing	84,713	85,155	Facturation des clients
Energy purchases	3,819,653	3,403,554	Achats en énergie
Insurance	4,729	3,916	Assurance
Membership fees	5,900	5,800	Frais d'associations
Office	23,941	28,362	Frais de bureau
Other expenses	160	302	Autres charges
Professional fees	82,537	74,407	Frais professionnels
Rent	14,253	14,100	Loyer
Repairs and maintenance of network	69,170	54,910	Entretien et réparations du réseau
Salaries and benefits - Directors	29,694	27,662	Salaires et avantage sociaux - Administrateurs
Salaries and benefits - Employees (Note 9)	251,232	286,238	Salaires et avantage sociaux - Employés (Note 9)
Telephone	13,749	12,135	Téléphone
Travel	6,170	4,824	Voyagement
Patronage	20,000	20,000	Ristournes
	<u>4,607,237</u>	<u>4,195,118</u>	
Income from operating activities	118,473	82,468	Produits provenant des activités d'exploitation
Finance income	33,443	33,432	Produits financiers
Finance cost	(305)	(890)	Frais financiers
Loss on disposal of property and equipment	(11,858)	-	Perte sur disposition d'immobilisations corporelles
Income before provision for payment in lieu of taxes	139,753	115,010	Résultat avant provision pour paiement tenant lieu d'impôts
Provision for payment in lieu of taxes Current (Note 8)	13,540	23,044	Provision pour paiement tenant lieu d'impôts Exigible (Note 8)
Profit for the year	\$ 126,213	\$ 91,966	Résultat pour l'exercice

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Statement of Cash Flows
For the year ended December 31

Coopérative Hydro Embrun inc.
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2016	2015	
Cash flows from operating activities			Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
Profit for the year	\$ 126,213	\$ 91,966	Résultat pour l'exercice
Adjustments to reconcile income to net cash used in operating activities:			Ajustements pour rapprocher le résultat et l'encaisse nette utilisée par les activités d'exploitation:
Amortization of property and equipment	164,433	156,564	Amortissement des immobilisations corporelles
Amortization of contributions in aid of construction	(40,313)	(38,381)	Amortissement des apports affectés à la construction
Loss on disposal of property and equipment	11,858	-	Perte sur disposition d'immobilisations corporelles
Changes in non-cash working capital			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement
Accounts receivable	(14,519)	(18,236)	Débiteurs
Unbilled service revenue	(47,572)	3,393	Produits provenant de services non facturés
Accounts payable and accrued liabilities	(606)	50,612	Créditeurs et frais courus
Payments in lieu of taxes receivables / payables	(12,884)	30,494	Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir / à payer
Customer deposits	1,400	2,250	Dépôts de clients
Deferred revenues	22,701	6,488	Revenus reportés
Patronage payable	-	(1,935)	Ristournes à payer
	<u>210,711</u>	<u>283,215</u>	
Cash flows from investing activities			Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement
Purchase of property and equipment	(465,096)	(287,448)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Changes in regulatory deferral account balances	(24,898)	(40,000)	Variation des soldes de comptes de report réglementaires
	<u>(489,994)</u>	<u>(327,448)</u>	
Cash flows from financing activities			Flux de trésorerie liés aux activités de financement
Contributions in aid of construction	6,450	82,004	Apports affectés à la construction
Issuance of share capital	2,530	2,740	Émission de capital-actions
Redemption of share capital	(1,780)	(2,280)	Rachat de capital-actions
	<u>7,200</u>	<u>82,464</u>	
Net (decrease) increase in cash	(272,083)	38,231	Augmentation nette de la trésorerie
Cash, beginning of the year	<u>718,040</u>	<u>679,809</u>	Encaisse, début de l'exercice
Cash, end of the year	\$ 445,957	\$ 718,040	Encaisse, fin de l'exercice

The notes are an integral part of these financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Cooperative's Information

The Embrun Hydro Cooperative Inc.'s (the "Cooperative") main business activity is the distribution of electricity under a license issued by the Ontario Energy Board ("OEB"). The Cooperative owns and operates an electricity distribution system, which delivers electricity to approximately 2,155 customers located in Embrun, Ontario.

The Province, through its regulator the OEB exercises statutory authority through setting or approving all rates charged by the Cooperative and establishing standards of service for the Cooperative's customers. Rates are set by the OEB on an annual basis for January 1 to December 31.

Operating in regulated environment exposes the Cooperative to regulatory and recovery risk.

Regulatory risk is the risk that the Province and its regulator, the OEB, could establish a regulatory regime that imposes conditions that restrict the electricity distribution business from achieving an acceptable rate of return that permits financial sustainability of its operations including the recovery of expenses incurred for the benefit of other market participants in the electricity industry such as transition costs and other regulatory assets. All requests for changes in electricity distribution charges require the approval of the OEB.

1. Renseignements sur la Coopérative

La principale activité de la Coopérative Hydro Embrun inc. (la "Coopérative") est la distribution d'énergie électrique en vertu d'un permis de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). La Coopérative détient et exploite un réseau de distribution d'énergie électrique, qui fournit de l'électricité à environ 2 155 clients à Embrun (Ontario).

Par l'entremise de la CEO, son organisme de réglementation, la Province détient le pouvoir légal pour établir et approuver tous les tarifs demandés par la Coopérative, ainsi que pour établir les normes de services des clients de la Coopérative. Les tarifs sont fixés par la CEO sur une base annuelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Comme elle exerce ses activités dans un environnement réglementé, la Coopérative est exposée au risque réglementaire et au risque de recouvrement.

Le risque réglementaire est le risque que la Province et son organisme de réglementation, la CEO, mettent sur pied un programme de réglementation qui imposerait des conditions interdisant au secteur de la distribution de l'énergie électrique de fixer un taux de rendement acceptable assurant la viabilité financière de ses activités commerciales, y compris le recouvrement des dépenses engagées pour aider les autres acteurs du marché de l'énergie électrique, comme des coûts de transition et d'autres actifs réglementaires. Toutes les demandes de modification des charges de distribution de l'énergie électrique doivent être approuvées par la CEO.

1. Cooperative's Information (continued)

Regulatory developments in Ontario's electricity industry, including current and possible future consultations between the OEB and interested stakeholders, may affect distribution rates and other permitted recoveries in the future. Embrun Hydro Cooperative Inc. is subject to a cost of service regulatory mechanism under which the OEB establishes the revenues required (i) to recover the forecast operating costs, including depreciation and amortization and income taxes, of providing the regulated service, and (ii) to provide a fair and reasonable return on utility investment, or rate base. As actual operating conditions may vary from forecast, actual returns achieved can differ from approved returns.

The address of the Cooperative's corporate office and principal place of business is 821 Notre-Dame Street, Suite 200, Embrun, Ontario, Canada.

2. Basis of Presentation

a) Statement of compliance

The financial statements of Embrun Hydro Cooperative Inc. have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards ("IFRS") as issued by the International Accounting Standards Board ("IASB").

The financial statements were authorized for issue by the Board of Directors on March 9, 2017.

1. Renseignements sur la Coopérative (suite)

Le développement de la réglementation au sein du marché de l'électricité en Ontario, y compris les consultations actuelles et potentielles entre la CEO et les parties intéressées, peuvent avoir une incidence sur les tarifs de distribution et les autres éléments de recouvrement autorisés à l'avenir. La Coopérative Hydro Embrun inc. doit acquitter un coût de service dans le cadre d'un mécanisme réglementaire en vertu duquel la CEO établit les produits nécessaires pour i) recouvrer les coûts d'exploitation prévus, tels que l'amortissement et l'impôt sur le revenu, pour fournir le service réglementé et ii) pour offrir un rendement ou une assiette tarifaire justes et raisonnables sur les services publics. Puisque les conditions d'exploitation peuvent s'avérer différentes des prévisions, les rendements réels obtenus peuvent être différents des rendements approuvés.

L'adresse du siège social de la Coopérative et de son principal établissement est le 821 rue Notre-Dame, Suite 200, Embrun (Ontario), Canada.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Coopérative Hydro Embrun inc. ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'administration le 9 mars 2017.

2. Basis of Presentation (continued)

b) Basis of measurement

The financial statements have been prepared on a historical cost basis. The financial statements are presented in Canadian dollars (CDN\$), which is also the Cooperative's functional currency, and all values are rounded to the nearest dollar, unless when otherwise indicated.

c) Judgment and Estimates

The preparation of financial statements in compliance with IFRS requires management to make certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise judgment in applying the Cooperative's accounting policies. The areas involving critical judgments and estimates in applying accounting policies that have the most significant risk of causing material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities recognized in the financial statements within the next financial year are:

- The calculation of the impairment of accounts receivable (Note 7); and
- The determination for the provision for Payment in Lieu of Taxes since there are many transactions and calculations for which the ultimate tax determination is uncertain (Note 8);

In addition, in preparing the financial statements the notes to the financial statements were ordered such that the most relevant information was presented earlier in the notes and the disclosures that management deemed to be immaterial were excluded from the notes to the financial statements. The determination of the relevance and materiality of disclosures involved significant judgement.

2. Mode de présentation (suite)

b) Mode d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Coopérative, et à moins d'indication contraire, tous les montants ont été arrondis au dollars près.

c) Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction fasse appel à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction fasse preuve de jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Coopérative. Les secteurs exigeant un jugement ou des estimations critiques dans l'application des méthodes comptables et pour lesquels le risque d'ajustement significatif aux valeurs comptables des actifs et passifs constatés dans les états financiers du prochain exercice est le plus important sont les suivants :

- le calcul de la dépréciation des débiteurs (Note 7); et
- la détermination de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts, compte tenu du nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine (Note 8);

De plus, les notes aux états financiers ont été préparées de manière à présenter les renseignements les plus pertinents en premier et à exclure toute information jugée non significative par la direction. L'évaluation du caractère pertinent ou significatif de ces informations repose largement sur le jugement.

3. Regulatory Deferral Account Balances

Regulatory deferral account balances arise from rate regulation. Regulatory deferral account balances are recognized and measured initially and subsequently at cost. They are assessed for impairment on the same basis as other non-financial assets.

Regulatory deferral account credit balances are associated with the collection of certain revenues earned in the current period or in prior period(s), that are expected to be returned to consumers in future periods through the rate-setting process.

Regulatory deferral account debit balances represent future revenues associated with certain costs incurred in the current period or in prior period(s), that are expected to be recovered from consumers in future periods through the rate-setting process. Management continually assesses the likelihood of recovery of regulatory assets. If recovery through future rates is no longer considered probable, the amounts would be charged to the results of operations in the period that the assessment is made.

3. Soldes de comptes de report réglementaires

Les soldes de comptes de report réglementaires découlent de la réglementation des tarifs. Les soldes de comptes de report réglementaires sont comptabilisés et évalués au coût, initialement et ultérieurement. Ils sont évalués pour dépréciation selon la même méthode que celle utilisée pour les autres actifs non financiers.

Les soldes créditeurs de comptes de report réglementaires sont associés à certains revenus gagnés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le retour aux consommateurs est prévu au cours des périodes futures par le biais du processus d'établissement de tarifs.

Les soldes débiteurs de comptes de report réglementaires représentent les revenus futurs associés à certains coûts engagés au cours de la présente période ou des périodes antérieures, dont le recouvrement auprès des clients est prévu dans les périodes futures par le biais du processus d'établissement de taux. La direction évalue continuellement la possibilité de recouvrement des actifs réglementaires. Si le recouvrement par le biais de tarifs ultérieurs n'était plus jugé probable, les montants seraient portés en charges dans les résultats d'exploitation au cours de la période durant laquelle l'évaluation est réalisée.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2016

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

3. Regulatory Deferral Account Balances
(continued)

All amounts deferred as regulatory deferral account debit balances are subject to approval by the OEB. As such, amounts subject to deferral could be altered by the regulators. Remaining recovery periods are those expected and the actual recovery or settlement periods could differ based on OEB approval. Due to previous, existing or expected future regulatory articles or decisions, the Cooperative has the following amounts expected to be recovered by customers (returned to customers) in future periods and as such regulatory deferral account balances are comprised of:

3. Soldes de comptes de report réglementaires
(suite)

Tous les montants reportés en tant que soldes débiteurs de comptes de report réglementaires sont assujettis à l'approbation de la CEO. En d'autres termes, les montants à reporter pourraient être modifiés par l'organisme de réglementation. Les périodes de recouvrement restantes correspondent aux périodes prévues. Quant aux périodes réelles de recouvrement ou de règlement, elles pourraient changer en fonction de l'approbation de la CEO. Compte tenu des décisions et articles de règlement antérieurs, existants ou à venir, la Coopérative détient des montants dont elle a prévu le recouvrement auprès des clients (ou le retour aux clients) au cours de périodes ultérieures, comme il est indiqué ci-dessous. Par conséquent, les soldes de comptes de report réglementaires sont les suivants :

	<u>Regulatory Deferral Account Debit</u>			<u>Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires</u>			
	Hydro one recovery / Recouvrement par Hydro One	Rebassing costs / Frais de rebassing	Deferred tax / Impôt différé	Smart meters / Compteurs intelligents	"RARA" recovery / "CARR"	Total / Total	
December 31, 2014	\$ 56,664	\$ 38,800	\$ 6,442	\$ 6,086	\$ 103,094	\$ 211,086	31 décembre 2014
Balances arising in the period	10,825	(9,700)	555	18,649	11,310	31,639	Soldes au cours de la période
December 31, 2015	67,489	29,100	6,997	24,735	114,404	242,725	31 décembre 2015
Balances arising in the period	33,876	(9,700)	6,019	3,680	1,354	35,229	Soldes au cours de la période
December 31, 2016	\$ 101,365	\$ 19,400	\$ 13,016	\$ 28,415	\$ 1,15,758	\$ 277,954	31 décembre 2016

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
 For the year ended December 31, 2016

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

3. Regulatory Deferral Account Balances
 (continued)

3. Soldes de comptes de report réglementaires
 (suite)

Regulatory Deferral Account Credit

Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires

	Settlement variances / Écart de règlement	IFRS transition costs / Coûts de conversion IFRS	Total / Total	Net Regulatory (liabilities) Assets / Actifs (passifs) réglementaires nets	
December 31, 2014	\$ 47,218	\$ (3,460)	\$ 43,758	\$ 167,328	31 décembre 2014
Balances arising in the period	(4,429)	(4,488)	(8,917)	40,556	Soldes au cours de la période
December 31, 2015	42,789	(7,948)	34,841	207,884	31 décembre 2015
Balances arising in the period	17,936	(13,623)	4,313	30,916	Soldes au cours de la période
December 31, 2016	\$ 60,725	\$ (21,571)	\$ 39,154	\$ 238,800	31 décembre 2016

Rebasing costs

Every five years, the cooperative has to file a request to the OEB for the approval of its billing rates. The costs incurred are recorded as a regulatory asset and are amortized using the straight-line method over a five year period.

Frais de rebasing

À tous les cinq ans, la coopérative doit faire une demande à la CEO pour l'approbation des taux de facturation. Les coûts engendrés pour cette demande sont comptabilisés en tant qu'actif réglementé et sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Smart meters

In 2009, the smart meters were installed at every customer. From 2010 to 2012, the cooperative has incurred costs for the implementation of the software related to smart meters.

Compteurs intelligents

En 2009, des compteurs intelligents ont été installés pour chaque client. De 2010 à 2012, la coopérative a accumulé des coûts pour l'implantation d'un logiciel pour les compteurs intelligents.

"RARA" recovery

On December 23, 2013 the OEB ordered that the approved regulatory asset balances be aggregated into a single regulatory account. The approved balance will be recovered over periods of 1 and 2 years. The RARA is credited with recovery amounts and is debited by OEB prescribed carrying charges.

Recouvrement "CARR"

Le 23 décembre 2013, la CEO a exigé que le solde des actifs réglementés autorisés soient combinés dans un seul compte réglementé. Le solde autorisé de ce compte sera recouvert sur des périodes de 1 et 2 ans. Le CARR est crédité avec les montants récupérés et est débité par les frais d'intérêts prescrits par la CEO.

Settlement variances

This account is comprised of the variances between amounts charged by the Cooperative to customers, based on regulated rates, and the corresponding cost of non-competitive electricity service incurred by the Cooperative after May 1, 2002. The settlement variances relate primarily to service charges, non-competitive electricity charges, imported power charges and the global adjustment.

Écarts de règlement

Ce compte comprend les écarts entre les montants facturés aux clients par la Coopérative établis selon les tarifs réglementés, ainsi que le coût correspondant du service d'électricité non concurrentiel encouru par la Coopérative après le 1^{er} mai 2002. Les écarts de règlement sont liés principalement aux frais d'administration, aux frais d'électricité non concurrentiels, aux frais d'importation de l'énergie et aux ajustements généraux.

3. Regulatory Deferral Account Balances
 (continued)

Deferred tax

The recovery from, or refund to, customers of future income taxes through future rates is recognized as a regulatory deferral account balance. The deferred tax asset balance is presented within the total regulatory deferral account balances presented in the statement of financial position.

IFRS transition costs

During 2013, the OEB consultation process was set up to determine the effect of IFRS on local distribution companies. The consultation concluded that prudently incurred administrative costs directly related to IFRS transition would be recoverable from ratepayers on the same basis as other administrative costs. The OEB has approved the collection from customers to cover the expected one-time costs of implementing IFRS.

3. Soldes de comptes de report réglementaires
 (suite)

Impôt différé

Le recouvrement d'impôts futurs auprès des clients (ou leur remboursement aux clients) par le biais de tarifs ultérieurs est comptabilisé dans le solde de compte de report réglementaire. Le solde des actifs d'impôt différé est présenté dans l'état de la situation financière sous le total des soldes de comptes de report réglementaires.

Coûts de conversion aux IFRS

Au cours de 2013, le processus de consultation de la CEO a été mis au point afin de déterminer l'incidence des IFRS sur les entreprises de distribution locales. La consultation a conclu que des frais d'administration prudemment engagés directement liés à la conversion aux IFRS seraient recouvrables auprès des contribuables selon la même méthode que celle employée pour les autres frais d'administration. La CEO a approuvé ce recouvrement auprès des clients, lequel est destiné à couvrir les coûts non récurrents liés à l'adoption des IFRS.

4. Property and Equipment

Major spares such as spare transformers and other items kept as standby/back up equipment are accounted for as property and equipment since they support the Cooperative's distribution system reliability.

Depreciation of property and equipment is recorded in the Statement of operations on a straight-line basis over the estimated useful life of the related asset. The estimated useful lives, residual values and depreciation methods are reviewed at the end of each annual reporting period.

The estimated useful lives are as follows:

Computers	20%
Distribution system	1.67 to/à 2.86%
Office equipment	10%
Smart meters	6.67%
Tools	10%
Land is not depreciated	

4. Immobilisations corporelles

Les pièces de remplacements majeures, comme les transformateurs et les autres éléments conservés comme équipement de rechange, sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles, car elles assurent la fiabilité du réseau de distribution de la Coopérative.

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs correspondants. Les durées de vie utiles estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont révisées annuellement à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les durées de vie utiles estimatives se détaillent comme suit :

Ordinateurs
Système de distribution
Équipement de bureau
Compteurs intelligents
Outils
Les terrains n'ont pas été amortis

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2016

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

4. Property and Equipment (continued)

Property and equipment consists of the following:

4. Immobilisations corporelles (suite)

Ces immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Land / Terrain	Computers / Ordinateurs	Distribution system / Système de distribution	Office equipment / Équipement de bureau	
Cost					Coût
Balance at December 31, 2014	\$ 50,000	\$ 152,965	\$ 4,721,519	\$ 55,315	Solde, au 31 décembre 2014
Additions	-	2,692	274,551	961	Acquisitions
Balance at December 31, 2015	50,000	155,657	4,996,070	56,276	Solde, au 31 décembre 2015
Additions	-	3,525	444,069	1,564	Acquisitions
Disposals	-	-	(27,052)	-	Dispositions
Balance at December 31, 2016	\$ 50,000	\$ 159,182	\$ 5,413,087	\$ 57,840	Solde, au 31 décembre 2016
Depreciation and impairment losses					Amortissement et pertes de valeur
Balance at December 31, 2014	\$ -	\$ 96,649	\$ 1,455,095	\$ 36,382	Solde, au 31 décembre 2014
Depreciation for the year	-	10,283	119,193	3,965	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2015	-	106,932	1,574,288	40,347	Solde, au 31 décembre 2015
Depreciation for the year	-	10,139	127,345	2,861	Amortissement pour l'exercice
Disposals	-	-	(15,194)	-	Dispositions
Balance at December 31, 2016	\$ -	\$ 117,071	\$ 1,686,439	\$ 43,208	Solde, au 31 décembre 2016
Carrying amounts					Valeur comptable
At December 31, 2015	\$ 50,000	\$ 48,725	\$ 3,421,782	\$ 15,929	Au 31 décembre 2015
At December 31, 2016	\$ 50,000	\$ 42,111	\$ 3,726,648	\$ 14,632	Au 31 décembre 2016

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2016

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

4. Property and Equipment (continued)

4. Immobilisations corporelles (suite)

	Smart meters / Compteurs intelligents	Tools / Outils	Total / Total	
Cost				Coût
Balance at December 31, 2014	\$ 335,928	\$ 8,486	\$ 5,324,213	Solde, au 31 décembre 2014
Additions	9,244	-	287,448	Acquisitions
Balance at December 31, 2015	345,172	8,486	5,611,661	Solde, au 31 décembre 2015
Additions	8,523	7,415	465,096	Acquisitions
Disposals	-	-	(27,052)	Dispositions
Balance at December 31, 2016	\$ 353,695	\$ 15,901	\$ 6,049,705	Solde, au 31 décembre 2016
Depreciation and impairment losses				Amortissement et pertes de valeur
Balance at December 31, 2014	\$ 48,423	\$ 4,740	\$ 1,641,289	Solde, au 31 décembre 2014
Depreciation for the year	22,703	420	156,564	Amortissement pour l'exercice
Balance at December 31, 2015	71,126	5,160	1,797,853	Solde, au 31 décembre 2015
Depreciation for the year	23,296	791	164,432	Amortissement pour l'exercice
Disposals	-	-	(15,194)	Dispositions
Balance at December 31, 2016	\$ 94,422	\$ 5,951	\$ 1,947,091	Solde, au 31 décembre 2016
Carrying amounts				Valeur comptable
At December 31, 2015	\$ 274,046	\$ 3,326	\$ 3,813,808	Au 31 décembre 2015
At December 31, 2016	\$ 259,273	\$ 9,950	\$ 4,102,614	Au 31 décembre 2016

5. Term Deposit

The cooperative's term deposit of \$1,000,000 earns interest at a rate of 1.6 %, maturing on July 7, 2017.

5. Dépôt à terme

Le dépôt à terme de la coopérative de 1 000 000\$ porte un taux d'intérêt de 1,6 % et vient à échéance le 7 juillet 2017.

6. Revenue Recognition

As a licensed distributor, the Cooperative is responsible for billing customers for electricity generated by third parties and the related costs of providing electricity service, such as transmission services and other services provided by third parties. The Cooperative is required, pursuant to regulation, to remit such amounts to these third parties, irrespective of whether the Cooperative ultimately collects these amounts from customers. The Cooperative has presented the electricity revenues on a gross basis.

Revenues from the sale and distribution of electricity is recognized on an accrual basis, including unbilled revenues accrued in respect of electricity delivered but not yet billed. Sale and distribution of energy revenue is comprised of customer billings for distribution service charges. Customer billings for distribution service charges are recorded based on meter readings.

Other revenues, which include revenues from pole rentals, retailers' revenue and other revenues are recognized at the time services are provided. Where the Cooperative has an ongoing obligation to provide services, revenues are recognized as the service is performed and amounts billed in advance are recognized as deferred revenue.

Certain assets may be acquired or constructed with financial assistance in the form of contributions from customers when the estimated revenue is less than the cost of providing service or where special equipment is needed to supply the customers' specific requirements. Since the contributions will provide customers with ongoing access to the supply of electricity, these contributions are classified as contributions in aid of construction and are amortized as revenue on a straight-line basis over the useful life of the constructed or contributed asset.

When an asset is received as a capital contribution, the asset is initially recognized at its fair value, with the corresponding amount recognized as contributions in aid of construction.

6. Comptabilisation des produits

À titre de distributeur autorisé, la Coopérative est responsable de la facturation aux clients pour l'électricité produite par des tiers et pour les coûts liés à la fourniture de services d'électricité tels que les services de transmission et d'autres services fournis par des tiers. En vertu de la réglementation, la Coopérative doit remettre ces montants à ces tiers, et ce, sans égard au fait que la Coopérative, ultimement, recouvre ou non ces montants auprès des clients. La Coopérative a présenté les produits tirés de ces activités sur une base brute.

Les produits tirés de la vente et de la distribution d'électricité sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation d'exercice et comprennent les produits non facturés courus relativement à l'électricité fournie, mais non encore facturée. Les produits tirés de la vente et de la distribution d'énergie comprennent les montants facturés aux clients en guise de frais administratifs de distribution. Ces montants sont comptabilisés à partir des relevés de compteurs.

Les autres produits, tels que les produits tirés de la location des poteaux, les produits des détaillants et les autres produits, sont comptabilisés au moment où le service est fourni. Dans les cas où la Coopérative a une obligation permanente de fournir un service, les produits sont comptabilisés à mesure que le service est fourni et les montants facturés d'avance sont comptabilisés en tant que produits reportés.

Lorsque les produits estimés sont moindres que les coûts liés à la prestation des services ou lorsque de l'équipement spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients, certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites grâce à un soutien financier obtenu sous la forme d'apports de clients. Comme ces apports permettent d'assurer la fourniture continue d'électricité aux clients, ils sont classés en tant qu'apports affectés à la construction et sont amortis en tant que produits selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations construites ou des apports d'actifs.

Les apports de capital sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur, et les montants correspondants sont comptabilisés en tant qu'apports affectés à la construction.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2016

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

6. Revenue Recognition (continued)

The continuity of deferred contributions in aid of construction is as follows:

	2016	2015	
Net deferred contributions, beginning of year	\$ 1,355,197	\$ 1,311,574	Appports reportés nets au début de l'exercice
Contributions in aid of construction received	6,450	82,004	Appports reçus affectés à la construction
Contributions in aid of construction recognized as other revenue	(40,313)	(38,381)	Appports affectés à la construction comptabilisés à titre d'autres produits
Net deferred contributions, end of year	\$ 1,321,334	\$ 1,355,197	Appports reportés nets, à la fin de l'exercice

All contributions in aid of construction are cash contributions. There has not been any contributions of property and equipment.

6. Comptabilisation des produits (suite)

La continuité des apports reportés affectés à la construction se détaille comme suit :

Tous les apports affectés à la construction sont des apports en trésorerie. Il n'y a pas eu d'apports provenant des immobilisations corporelles.

7. Accounts Receivable and Customer Deposits

The carrying amount of accounts receivable is reduced through the use of an allowance for impairment and the amount of the related impairment loss is recognized in the income statement. Subsequent recoveries of receivables previously provisioned are credited to the income statement. The balance of the allowance for impairment at December 31, 2016 is nil (2015 - \$609). The Cooperative's credit risk associated with accounts receivable is primarily related to payments from distribution customers. At December 31, 2016, approximately \$25,293 (2015 - \$18,709) is considered 60 days past due. The Cooperative has approximately 2,155 customers, the majority of which are residential.

Credit risk is managed through collection of security deposits from customers in accordance with directions provided by the OEB.

Customer deposits represents cash deposits from electricity distribution customers and retailers, as well as construction deposits. Deposits from electricity distribution customers are refundable to customers demonstrating an acceptable level of credit risk as determined by the Cooperative in accordance with policies set out by the OEB or upon termination of their electricity distribution service.

7. Débiteurs et dépôts de clients

La valeur comptable des débiteurs est réduite au moyen d'une provision pour dépréciation et le montant de la perte de valeur correspondante est comptabilisé dans l'état des résultats. Les recouvrements ultérieurs des débiteurs pour lesquels une provision a déjà été comptabilisée précédemment sont crédités dans l'état des résultats. Au 31 décembre 2016, le solde de la provision pour dépréciation est nul (2015 - 609\$). Au chapitre des débiteurs, le risque de crédit de la Coopérative concerne principalement les paiements provenant des clients de distribution. Au 31 décembre 2016, les comptes en souffrance depuis 60 jours s'élève à 25 293\$ (2015 - 18 709\$). La Coopérative compte environ 2 155 clients, dont la majorité provient du secteur résidentiel.

Pour gérer le risque de crédit, la Coopérative perçoit des dépôts de garantie auprès des clients conformément aux directives de la CEO.

Les dépôts de clients sont constitués des dépôts en trésorerie provenant des clients et des détaillants de distribution d'électricité, ainsi que des dépôts pour la construction. Les dépôts provenant des clients de distribution d'électricité sont remboursables aux clients lorsque leur niveau de risque de crédit devient acceptable selon le jugement de la Coopérative, lequel est fondé sur les politiques de la CEO, ou lorsque leur contrat de distribution d'électricité prend fin.

8. Payments in Lieu of Taxes Payable

The Cooperative is a Municipal Electricity Utility ("MEU") for purposes of the payments in lieu of taxes ("PILs") regime contained in the Electricity Act, 1998. As an MEU, the Cooperative is exempt from tax under the Income Tax Act (Canada) and the Corporations Tax Act (Ontario).

Under the Electricity Act, 1998, the Cooperative is required to make, for each taxation year, PILs to Ontario Electricity Financial Corporation ("OEFC"). These payments are calculated in accordance with the rules for computing taxable income and taxable capital and other relevant amounts contained in the Income Tax Act (Canada) and the Corporation Tax Act (Ontario) as modified by the Electricity Act, 1998, and related regulations.

PILs expense comprises of current and deferred tax. Current tax and deferred tax are recognized in net income except to the extent that it relates to items recognized directly in equity or regulatory deferral account balances (See Note 3).

Significant judgment is required in determining the provision for PILs. There are many transactions and calculations undertaken during the ordinary course of business for which the ultimate tax determination is uncertain. The Cooperative recognizes liabilities for anticipated tax audit issues based on the Cooperative's current understanding of the tax law. Where the final tax outcome of these matters is different from the amounts that were initially recorded, such differences will impact the current and deferred tax provisions in the period in which such determination is made.

8. Paiement tenant lieu d'impôts à payer

Aux fins du régime de paiements tenant lieu d'impôts dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Coopérative est considérée comme un service municipal d'électricité. À ce titre, elle est exonérée des impôts exigibles en vertu de *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario).

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la Coopérative doit verser des paiements tenant lieu d'impôts à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») pour chaque exercice. Le calcul de ces paiements est déterminé par les règlements sur le calcul du revenu imposable, du capital imposable et de tout autre montant pertinent prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et la *Loi sur l'impôt des corporations* (Ontario), et peut être modifié par la *Loi de 1998 sur l'électricité* et ses règlements d'application.

Les paiements tenant lieu d'impôts comprennent l'impôt exigible et l'impôt différé. Ces impôts sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en soldes de comptes de report réglementaires (voir la Note 3).

La détermination de la provision pour paiements tenant lieu d'impôts repose largement sur le jugement. Dans le cours normal des activités, il existe un nombre élevé de transactions et de calculs pour lesquels la détermination finale des impôts est incertaine. Advenant une vérification fiscale, la Coopérative comptabilise des provisions pour impôts selon son interprétation actuelle des lois fiscales. Toute différence entre le résultat final de cette vérification et les montants initialement comptabilisés aura une influence sur la provision pour impôt exigible et impôt différé au cours de la période où cette différence est déterminée.

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2016

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

8. Payments in Lieu of Taxes Payable
(continued)

Significant components of the payments in lieu of taxes expense are as follows:

	2016	2015
Current tax		
Based on current year taxable income	\$ 13,540	\$ 19,874
Adjustments for insufficient provision in prior periods	-	3,170
Total provision for payment in lieu of taxes	\$ 13,540	\$ 23,044

The income tax expense varies from amounts which would be computed by applying the Cooperative's combined statutory income tax rate as follows:

	2016	2015
Basic rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes	\$ 69,178	\$ 56,930
Increase (decrease) in income tax resulting from:		
Small business deduction	(22,114)	(21,136)
Abatement of federal income tax	(9,026)	(11,155)
General tax reduction for CCPC	-	(3,053)
Temporary differences	(24,497)	(1,712)
Other	(1)	3,170
Provision for payments in lieu of taxes	\$ 13,540	\$ 23,044
Effective rate applied to profit before provision for payments in lieu of taxes	49.50 %	49.50 %

8. Paiement tenant lieu d'impôts à payer (suite)

Les composantes importantes des paiements tenant lieu d'impôts de la Coopérative s'établissent comme suit :

Impôts exigibles
Basé sur le revenu imposable pour l'exercice en cours
Ajustements pour provisions insuffisantes des périodes précédentes
Total de la provision pour paiement tenant lieu d'impôts

La charge d'impôt sur le revenu diffère des montants qui seraient obtenus en appliquant le taux d'imposition combiné prévu par la loi :

Taux de base appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le revenu découlant de :
Déduction accordée aux petites entreprises
Abattement d'impôt fédéral
Réduction d'impôt générale pour les SPCC
Écarts temporels
Autres
Provision pour paiements tenant lieu d'impôts
Taux effectif appliqué aux bénéfices avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts

9. Employee Future Benefits

Defined contribution plan

The employees of the Cooperative participate in a defined contribution pension plan. The contributions are established by a percentage of the employee's salary. The contribution payable in exchange for services rendered during a period is recognized as an expense during that period. The employer portion of amounts paid to the plan during the year was \$10,253 (2015 - \$11,880). The contributions were made for current service and these have been recognized in net income in the "Salaries and benefits - Employees" account.

9. Avantages sociaux futurs

Régime à cotisations définies

Les employés de la Coopérative participent à un régime de retraite à cotisations définies. Les cotisations sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire de l'employé(e). La cotisation, qui est payable contre les services rendus durant la période, est comptabilisée en charges au cours de celle-ci. La part de l'employeur des montants payés au régime au cours de l'exercice était de 10 253\$ (2015 - 11 880\$). Les cotisations ont été faites pour des services courants au cours de la période et elles ont été comptabilisées au résultat net au poste "Salaires et avantages sociaux - Employés".

10. Share Capital

An unlimited number of common shares at \$10 are authorized for issue. There are no preference shares.

10. Capital-actions

Un nombre illimité d'actions ordinaires de 10\$ peut être émis. Il n'y a pas d'actions privilégiées.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
<i>Issued</i>			<i>Émis</i>
1,455 shares (2015 - 1,380)	\$ 14,550	\$ 13,800	1 455 actions (2015 - 1 380)

All shares are ranked equally with regards to the Cooperative's residual assets.

Toutes les actions sont classées sur un pied d'égalité en ce qui a trait aux actifs résiduels de la Coopérative.

11. Other Revenue

Pole rentals	\$ 6,452
Amortization of contributions in aid of construction (Note 6)	40,313
Retailers' revenue	3,159
Other revenue	31,276
	<u>\$ 81,200</u>

11. Autres produits

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
Location des poteaux	\$ 6,452	\$ 5,917	
Amortissement des apports affectés à la construction (Note 6)	40,313	38,381	
Produits des détaillants	3,159	3,400	
Autres produits	31,276	33,126	
	<u>\$ 81,200</u>	<u>\$ 80,824</u>	

Embrun Hydro Cooperative Inc.
Notes to the Financial Statements
For the year ended December 31, 2016

Coopérative Hydro Embrun inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

12. Commitments

The cooperative signed a contract with K-Line Maintenance & Construction Ltd. for the construction of an electricity distribution plant. The construction of the distribution plant is planned for 2017. The cost to fulfil this contract is established at \$1,487,396.

The cooperative signed a contract with Acumen Engineered Solutions International Inc. for the Distribution System Plan. This contract expires in July 2017. The payment of the consultation fees is \$24,500.

The cooperative signed a contract with Stantec Consulting Ltd. for the design of the electricity distribution plant. The contract will be fulfilled during the year 2017. The remaining balance to be paid for this contract is \$25,777.

The cooperative signed a contract for the rental of its office space. This contract expires in December 2020. The Cooperative has an option to terminate the agreement with a 6 month in advance warning. The rent payment is \$1,175 per month.

The cooperative signed a contract with Tandem Energy Services Inc. for consultation services for the optimization of daily operations and for the OEB's regulatory requirements. This contract expires in December 2020. The annual payment of the consultation fees is \$33,000.

The minimum annual contract payments for the next four years are as follows:

2017	\$	1,577,723
2018		33,000
2019		33,000
2020		33,000
2021		33,000

13. Comparative Figures

Certain figures for the previous year have been reclassified to conform to the presentation adopted in the current year.

12. Engagements

La coopérative a signé un contrat avec K-Line Maintenance & Construction Ltd. pour la construction d'un plan de distribution d'électricité. La construction du plan de distribution est prévue pour l'année 2017. Le coût total pour réaliser ce contrat est de 1 487 396\$.

La coopérative a signé un contrat avec Acumen Engineered Solutions International Inc. pour l'établissement d'un plan pour le système de distribution. Ce contrat vient à échéance en juillet 2017. Le paiement des frais de consultation est de 24 500\$.

La coopérative a signé un contrat avec Stantec Consulting Ltd. pour la conception des plans pour le plan de distribution d'électricité. Le contrat se terminera durant l'exercice de 2017. La balance restante à payer pour ce contrat est de 25 777\$.

La coopérative a signé un contrat pour la location de ses bureaux. Ce contrat vient à échéance en décembre 2020. La Coopérative a une option d'annulation avec un avertissement de 6 mois d'avance. Le paiement de location est de 1 175\$ par mois.

La coopérative a signé un contrat avec Tandem Energy Services Inc. pour des services de consultation pour l'optimisation des opérations quotidiennes et pour les exigences réglementaires de la CEO. Ce contrat vient à échéance en décembre 2020. Le paiement annuel des frais de consultation est de 33 000\$.

Les paiements minimaux des engagements pour les quatre prochaines années sont les suivants :

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

**14. Standards, Amendments and Interpretations
Not Yet Effective**

The Cooperative has not yet determined the extent of the impact of the following new standards, interpretations and amendments, which have not been applied in these financial statements:

- IFRS 9 - Financial Instruments;
- IFRS 15 - Revenue from Contracts with Customers; and
- IFRS 16 - Leases.

**14. Normes, modifications et interprétations
publiées, mais non encore entrées en
vigueur**

Pour le moment, la Coopérative n'a pas déterminé l'ampleur des effets des normes, interprétations et modifications ci-dessous, et ces dernières n'ont pas été appliquées aux présents états financiers :

- IFRS 9, *Instruments financiers*;
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients; et
- IFRS 16, Contrats de location.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – 2017

Nomination reçue au 31 décembre 2016

Au poste d'administrateur (terme de trois ans) :

Pierre Carrière..... Proposé par Donald Benoit et Laurent Vincent

Seul ce candidat sera soumis à l'approbation des sociétaires lors de l'assemblée annuelle, en conformité aux règlements généraux de la Coopérative.

LES SERVICES DE LA COOPÉRATIVE

SERVICES TECHNIQUES:

- localisation de fils
- service souterrain
- service aérien
- vérification de compteurs
- estimation de coûts
- plan et devis de subdivision
- entretien de branches d'arbres
- information sur la consommation mensuelle d'électricité des appareils ménagers

LES MODES DE PAIEMENT

- carte débit
- paiement pré autorisé
- chèque
- paiements égaux, télépaiement
- comptant
- mandat poste
- visa, MasterCard en ligne